Cimetières de Normandie

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

Année 2016, n° 19

Date de parution : novembre

L'ancien cimetière de Reffuveille : Une décision arrogante des élus et une insulte à l'art et à l'histoire locale des reffuveillais

Le Conseil municipal de Reffuveille vient de condamner son carré historique disposé tout autour de la croix donnée par la famille Poisnel, dont les tombeaux sont pour le moment épargnés au fond de l'ancien cimetière, mais pour combien de temps ?

Ce carré a été condamné, sans aucun état d'âme, de la part des élus. Et le moins qu'on puisse dire : c'est qu'ils ne sont pas vigilants ! En effet, l'intitulé de la délibération démontre de leur part une certaine sagesse en ayant voté à l'unanimité pour le transfert des tombes vers le cimetière actif, route de Juvigny-le-Tertre. Mais rien de cela n'a eu lieu puisque les monuments sont démontés, entassés sur le côté opposé le long du talus; les corps exhumés ont été mis dans des reliquaires ou des pochettes (enfants) pour être déposés dans l'ossuaire communal (la procédure aurait-été pour les restes humains la même qu'il y ait transfert ou dépôt dans l'ossuaire communal). La délibération municipale n'est donc pas en cohérence avec les travaux réalisés. En effet qu'en on décide du transfert des tombes vers un autre cimetière, l'entreprise procède avec méthode en démontant consciencieusement les monuments ou en soulevant les croix de fonte afin qu'il n'y ait aucune casse. Ensuite on

Sommaire :

L'actualité de ce mois s'est beaucoup centrée sur Reffuveille où la municipalité a décidé de s'attaquer au carré historique qui se trouvait autour de la croix du cimetière fermé . Mais ce fut aussi plus agréable avec la visite du cimetière de Saint-Vigor-des-Monts et la réunion des administrateurs de la fédération normande.

Dans ce numéro :

Reffuveille 1, 4, 7-8

Conseil d'administration 2, 5,8

Cimetière de Saint-Vigor-des-Monts 3,6

Conseil des administrateurs du 18 novembre 2016

Le président souhaite la bienvenue à tous et remercie Geneviève HELYE-MARIE d'avoir retenu une salle pour la tenue de conseil d'administration.
Deux nouveaux membres sont présents : Monsieur Bernard THOMAS et Madame Carmen PICOT. Il y aura un nouveau membre qui remplacera une personne décédée pour l'association des amis de la chapelle Saint Louis de Carteret.

Sont excusés : Messieurs Jean BARROS et Jean-Marc JOLY.

Election du bureau

Le conseil d'administration a été formé lors de l'assemblée générale. Un tirage au sort des sortants a été opéré puisque c'était le premier renouvellement. Il s'en suit nécessairement d'élire un bureau.

Actuellement, le bureau comprend un président, une vice-présidente, une trésorière et une secrétaire.
En préalable à l'élection du bureau, le président demande au conseil d'administration s'il souhaite que ce bureau soit complété par un€ autre vice-président(e), un(e) secrétaire adjoint (e) et un(e) trésorier(ière) adjoint(e).
La réponse est unanime pour ne pas avoir recours à ces possibilités mais il serait cependant nécessaire d'en prévoir pour l'an prochain afin qu'ils se préparent en cas de manque.

Appels à candidatures et votes :

Président :
Candidat : Monsieur Jacky Brionne.
Elu à l'unanimité des voix.
Vice-président (e) :
Candidate : Madame Geneviève Hélye -Marie. Elue à l'unanimité des voix.
Trésorier (ière) :
Candidate : Madame Michèle Diesny. Elue à l'unanimité des voix.
Secrétaire :
Candidate : Madame Marie-Thérèse Cuëff. Elue à l'unanimité.

Cooptation d'un membre suppléant au titre de ses compétences en matière de cimetières :
Le président a reçu un appel téléphonique de madame Anic Aubert de Saint-Lô, membre de l'ASVPVS qui s'inquiétait de ne pas être informée des activités de l'association. Il a beaucoup échangé avec elle et il s'avère qu'elle pourrait apporter des compétences à l'équipe en raison de son passé de fonctionnaire territoriale chargée de la gestion de cimetières. Elle accepte d'être suppléante au nom de l'ASVPVS (ce qui ne pose aucune difficulté, le poste étant vacant).
La proposition du président que **Madame Anic Aubert** soit systématiquement invitée dans nos réunions « au titre de ses compétences» est acceptée à l'unanimité.
Analyse du compte-rendu de l'assemblée générale :

Le compte-rendu de la dernière assemblée générale est lu par la secrétaire.
Des échanges ont lieu pour éclairer certains points en particulier les liens entre la Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire et des associations départementales normandes ayant le même objet. Cet éclaircissement, réécrit collectivement, et l'ensemble du compte-rendu sont acceptés à l'unanimité.
Ces liens entraînent une modification des statuts, ce qui entraînera la tenue d'une assemblée générale extraordinaire suivie d'une assemblée générale ordinaire.
Analyse des comptes et situation financière de l'association :
Un don de 100 euros a été fait par l'AICLAPT pour remercier l'association de sa participation à la visite du cimetière de Saint-Vigor-des-Monts.
Le président suggère qu'il serait utile que nous remboursions l'ASVPVS des frais d'enregistrement au JO et autres frais provoqués lors du lancement de cette fédération.
Décision des administrateurs :
Unanimité pour ces remboursements.
Analyse financière
Les fonds en caisse sont particulièrement peu élevés. Il est fait remarquer qu'il n'y a pas eu appel à cotisation pour l'année 2015 et que les adhérents attendaient cet appel pour envoyer leur cotisation. Il est décidé que les associations fondatrices soient exceptionnellement dispensées de ces cotisations 2015. L'appel à cotisation va se faire pour 2016. Un bulletin va être créé à cet effet.

520€ sont en caisse mais il faut rembourser les avances faites par l'ASVPVS et payer un tampon.
Fonction de communication :
Geneviève Hélye-Marie est volontaire.
Le président lui demande de faire une proposition précise pour cadrer cette fonction car lui-même intervient directement auprès des personnes concernées et non en tant que communiquant.
Les échanges sont nombreux sur le rôle d'une personne chargée de la communication et en particulier sur la difficulté à communiquer lorsque l'association intervient lors de problèmes posés dans des cimetières et qui impliquent des personnes.
En effet, une personne ou une famille ne doit pas se sentir visée. Le risque de diffamation est grand avec des conséquences judiciaires possibles.
Madame Bozec fait état d'échanges en interne mais le bouche à oreille fonctionne et l'entretien des tombes progresse et que par ailleurs, il faut évi-

Cimetière de Saint-Vigor-des-Monts

La visite du cimetière demandée par madame Liliane Boscher, maire de la commune et par madame Chaignon présidente de l'association culturelle de Tessy-Bocage eut un réel succès le 6 novembre avec une soixantaine de participants. Le temps était de la partie: il faisait un beau soleil. Le spectacle naturel est splendide en ces lieux qui s'inclinent vers la vallée de la Vire.

Cimetière es Huguenots :

Il y eut à Saint-Vigor-des-Monts un cimetière réservé aux Huguenots qui se trouvait à l'emplacement du jardin du presbytère bâti en 1722 (Manuscrit de Romain Boudin aux archives départementales de la Manche, 1756). Ce presbytère se trouvait anciennement au bout de l'église, du côté du soleil levant. Est-ce le même lieu que celui figurant à la vente par Henriette Berthe Adolphine Marie Choury-de-Lavigerie, veuve Burdin-de-Saint-Martin à Versailles à Victor Emile Mauger des terres et fermes du Logis et de la Lumière dont la parcelle dite du cimetière (ACP Percy, volume 106, folio 57-58, 102).

Cimetière de Sainte-Marie-des-Monts :

Le second des trois cimetières était celui de Sainte-Marie-des-Monts qui n'était plus qu'un champ ordinaire au milieu du 19e siècle lorsque le curé commença la rédaction du livre paroissial et la croix commémorative posée sur trois tombeaux : Charles Bouvet, Richard Lebrun, tous les deux curés de Sainte Marie-des-Monts ainsi que la dédicace de la fondation de maître Louis de Gouvets et l'autel primitif de cette église vendue pour 160 francs à François Morel, Guérin, Tostain, la fontaine en 1831. Le cimetière de Sainte Marie avait été donné à la cure de Saint Vigor.

Cimetière de Saint-Vigor-des-Monts :

Le curé de Saint-Vigor-des-Monts présente ainsi sa paroisse en 1950 dans le cadre des conférences ecclésiastiques « accrochée aux flancs d'une colline dont les crêtes dominent toute la région en un splendide et très vaste panorama, la paroisse de Saint-Vigor-des-Monts étire ses maisons et ses villages sur huit kilomètres de long pour une largeur moyenne de deux à trois »… « Son territoire actuel comprend aussi celui d'une ancienne paroisse : Sainte-Marie-des-Monts, dont l'église, située à trois cent mètres à vol d'oiseau, au nord de celle de Saint Vigor, et qui tombait en ruines, fut détruite en 1831 ».

Je cite à nouveau le curé : « le cimetière situé autour de l'église, est bordé de trois côtés par la route, et complètement entouré de murs surmontés d'une grille au nord et à l'ouest, d'une haie de charmille au sud. Il n'eut pas à souffrir des bombardements qui précédèrent l'avance des troupes américaines ; par contre, grilles et murs furent assez sérieusement endommagés. La municipalité se propose de faire prochainement réparer les dégâts. Il est soigneusement entretenu ; les tombes toujours propres et fleuries ; les allées larges et recouvertes d'une épaisse couche de gravier. A l'exception d'une riche chapelle mortuaire en granit, sépulture de la famille Lemélorel, les Montils, aujourd'hui éteinte, il ne renferme aucun monument luxueux. La plupart des tombeaux qui ont été placés depuis une quinzaine d'années témoignent cependant d'un accroissement certain des fortunes. Les divers ornements qu'on y met sont ordinairement de mauvais goût, mais toujours d'inspiration religieuse. Depuis quelques années, tend à s'introduire la coutume de placer, surtout sur les tombes des soldats tués au front, une plaque de marbre portant la photographie du défunt. A droite du portail de l'église, se trouve le monument aux morts des deux guerres.

Les dimensions actuelles du cimetière datent de 1867. Nous lisons en effet dans les archives paroissiales la relation suivante « le dimanche 3 novembre 1867, jour de la fête patronale Saint Vigor, à l'issue des vêpres, et après une éloquente instruction sur la circonstance, de monsieur l'abbé Rauline, prédicateur à Saint-Lô, la nouvelle portion du cimetière, donnée par monsieur le baron et madame la baronne de Chaulieu (environ 20 mètres de large dans toute la longueur du mur à l'est) a été solennellement bénite par monsieur Augustin Lioult, curé de Landelles sous Vire, en présence de messieurs les curés de Montbray, Montabot et Gouvets et d'une nombreuse procession formant une triple ceinture tout le pourtour du cimetière ». Une donation de terre est consentie le 7 avril 1862 par Louise Eléonore Luce épouse de Raoul Gabriel Jules des Rotours, baron de Chaulieu, propriétaire, demeurant à Vire à la commune de 3 ares 32 centiares dans la partie vers l'est du verger du logis de Saint-Vigor (3 Q 5881, folio 10, 101).

Des arbres verts de plusieurs espèces sont plantés ainsi que trois ifs dont deux de chaque côté du portail en 1876. Quinze mètres de sable sont également apportés cette année-là pour relever les allées et le pourtour de la procession. Un marché est passé le 20 août 1899 pour la construction du mur du cimetière. Quelques années plus tard, en 1912, deux barrières en fer sont placées, l'une pour fermer l'entrée nord du cimetière, et l'autre, face au portail, à l'ouest. Le cimetière a changé d'aspect notamment par la

ouvre la fosse et on exhume les restes (le respect dû aux morts est fondamental) et je précise à ce niveau que les employés faisaient leur travail avec précaution et qu'il n'y a rien à dire à ce propos. Je m'interroge sur les moyens réellement mis à la disposition du maire pour financer tout cela ? Peut-on décemment, avec un peu plus de 6100 € HTVA, faire les travaux d'excavation, poser un ossuaire, le mettre en parfait été de remplir son rôle et procéder au transfert des tombes sélectionnées) du vieux cimetière vers l'autre avec les monuments en sachant qu'il faut ouvrir des fosses individuelles, remettre en place les monuments funéraires et les croix de fonte ? Toutes ces interrogations sont pleinement justifiées à la lecture de la délibération. Alors que les élus posent les bonnes questions à leur maire s'ils sont pris ainsi en porte-à-faux?

Qui aurait-pu s'opposer à un aménagement paysager ? Il suffit d'apprécier celui-ci tel qu'il est pour s'en convaincre...

Je croyais que le Conseil municipal avait été élu pour œuvrer dans l'intérêt général et l'assemblée municipale en décidant le 23 mai 2016 de prendre le contrepied des préconisations qui avaient été discutées avec le maire, et de lisser une grande partie des tombes qui subsistent dans l'ancien cimetière, sur le flanc de l'église. Ce même conseil décida ce même jour du 23 mai 2016 « de ne pas créer un jardin du souvenir autour de l'église » ce qui signifie tout simplement qu'il ne voulait pas que l'on conserve quoi que ce soit du cimetière autour de l'église. La conservation du site en l'état tout en créant la voie nécessaire aux personnes à mobilité réduite n'aurait pas autant porté préjudice à l'art, la mémoire et l'histoire locale.

C'est pratiquement l'épilogue d'une longue histoire commencée le 18 juillet 1926, date de la fermeture du cimetière autour de l'église. Les élus y auront mis du temps puisqu'en 1977 les tombes situées sur l'autre flanc de l'église (au midi) furent enlevées. Nul ne saurait dire si l'on exhuma les corps car il n'y a pas le moindre document d'archives sur cette opération. Les monuments funéraires qui subsistent au septentrion de l'église sont parmi les plus emblématiques de l'histoire locale, sans doute, si l'on excepte l'îlot des tombeaux situés au chevet oriental des membres de la famille Poisnel. En effet, la mise à disposition du terrain, l'édification de l'église furent rendus possible par les donations, les rentes et les fondations nécessaires, par ces familles dont la notoriété et la puissance les rendaient très impliquées dans la vie sociale locale. Ils avaient, ces monuments, résisté jusqu'à ces jours de novembre 2016, à la volonté municipale locale de lisser l'histoire locale depuis 2015. En fait, plusieurs familles avaient reçu une lettre du maire exigeant que ces familles prennent leurs dispositions pour transférer leurs morts et leurs monuments, à leurs frais, vers le cimetière actif. La négociation avec le maire avait été âpre. Et je croyais sincèrement, après lâché du lest, qu'on sauverait l'essentiel de ce carré historique en les préservant et les conservant dans ce carré aménagé en espace de « jardin d'art et de mémoire » utile aux habitants de Reffuveille et d'ailleurs, en quête de ressourcement. Ces tombes condamnées, vont donc céder la place à des automobiles, car c'est aussi la décision qui a été prise par les élus, le 23 mai et le 16 juin 2016. J'ai rarement vu d'autant d'unanimité municipale dans cet autodafé et qu'un élu ne me dise pas qu'il ne savait pas ! Il n'y a aucune trace de résistance dans les délibérations dudit conseil.

Si je suivais à la lettre le délibéré du Conseil municipal de Reffuveille, et à partir de la sémantique des mots, qui je cite, écrit de cette façon « **le transfert des tombes vers le cimetière de Reffuveille est approuvé à l'unanimité** » permet de penser que les travaux réalisés ne sont pas en conformité avec la décision municipale. J'attends avec impatience la réaction des élus, de tous les élus du Conseil municipal. En effet qui dit « transfert » dit démontage du monument, l'ouverture de la fosse ou du caveau, l'exhumation du ou des corps, le rangement des restes dans un reliquaire adapté, et le transport du tout vers le cimetière actif où un emplacement aura été réservé pour y accueillir les restes dans une fosse ou un caveau sur lequel on aurait remonté le monument funéraire.

C'est cela que veut dire cette délibération. Mais est-ce bien cela que les élus ont voulu? Chaque mot a un sens précis.

L'art, l'histoire, le cadre de vie contribuent tous à qualité de l'existence des

ter de froisser les élus.

Faut-il inviter des journalistes à l'AG ?

Il faut se faire connaître, aider à ouvrir les yeux de ceux qui découvrent ou ignorent le patrimoine funéraire ou les règlements. Cependant, toutes les demandes ne relèvent pas de nos possibilités d'intervention. Exemple, le tombeau de la petite fille du douanier Rousseau.

Geneviève pourrait informer le Président de ce qui pourrait être envoyé à la presse afin qu'il y jette un regard et valide l'article en tant que responsable de l'association.

Geneviève demande à réfléchir.
Départ de monsieur Thomas à 16h45.

Salon du patrimoine de la Manche :
Suite à l'adhésion à l'association des acteurs du patrimoine de la Manche (leur assemblée générale aura lieu le 28 novembre prochain) quels projets pourrait-on cibler pour le prochain salon du patrimoine ? Tombes remarquables ; Information sur les règlements ; Informations sur des initiatives. Il faudrait préparer une stratégie.

Printemps des cimetières :
Avec « Patrimoine Auralpin. Le président a de nouveau discuté de cette manifestation avec Eddie di Pierno et ses collaboratrices lors de la réunion au Ministère de la culture de la communication à Paris.
La question est de savoir si nous pouvons, compte-tenu de nos ressources humaines, la possibilité de proposer quelque chose ?
Des idées ont été suggérées par monsieur Thomas, lors de l'assemblée générale : démonstrations de taille de pierre, fabrication de croix de fonte, gravures, activités de peintures, tableau, fleurissement (disposition, variétés de fleurs), entretien des pierres, … Si oui : candidats, lieux pressentis, propositions….
Rien de clair n'est ressorti des échanges.
Un conseil d'administration suffisamment tôt pourrait déterminer le contenu de cette manifestation.

Décision des administrateurs : néant

Colloque 2017 « que vont devenir les cimetières de Normandie et d'ailleurs » :

<u>Enquête sur les cimetières de Normandie :</u>

Les envois se sont faits, pour la Manche, via l'association départementale des maires de la Manche présidée par Claude Halbecq.

Départements :	Nombre de communes	Envoi	Envoi du 16 nov.	Envoi du 17 nov.	Envoi du 18 nov.		**Total :**
14	621		55	126			**181**
27	617		101	81	157		**339**
50	608	608					**608**
61	412		112	108			**220**
76	718		199	132			**331**
Total :	**2976**	**608**	**467**	**447**	**157**		**1679**

Ce tableau n'a qu'une valeur indicative en début d'opération.

Les autres associations départementales ont été contactées mais les réactions ne sont pas identiques. Le département du Calvados a mis l'enquête sur son site internet. Les autres n'ont pas encore réagi (Eure, Orne, Seine-Maritime). Il s'est avéré, en y réfléchissant, qu'il fallait prendre des initiatives : notamment faire les fichiers des quatre départements, le cinquième ayant été fait.
Les envois du questionnaire se font au fur et à mesure de la saisie des adresses électroniques des mairies de chacun des départements. Se sont, pour le moment :
Les retours :
Ils sont au nombre de 118 (109 pour la Manche, 6 pour l'Orne, 1 pour la Seine-Maritime, 1 pour l'Eure, 1 pour le Calvados).

La secrétaire propose d'aider à relever les adresses électroniques des mairies de l'Orne afin que ces envois se fassent le plus tôt possible car ensuite il faudra traiter toutes les réponses.
Le président va lui envoyer les documents nécessaires.

Il n'existe pas encore de programme définitif pour le colloque.
Une certitude cependant, le connétable de Saint-Hélier sera présent pour l'ensemble des cimetières de Jersey.
Les intervenants sont trouvés. Le bilan du patrimoine se fera à Avranches.

Label "tombe remarquable de Normandie" :
Des problèmes de réalisation de la plaque de tôle émaillée a poser (fixer) sur les tombes ayant le label de tombe remarquable se posent. En particulier, la forme ronde. Le coût est à priori très élevé ? Les recherches se poursuivent.

Point sur les actions menées en 2016 :
Un tableau fait état des 68 interventions qui ont eu lieu en 2016 dans les communes concernant les cimetières (gestion, sensibilisation, formation aux inventaires, recherches, visites).
Voir la liste ci-contre :

6/1 Champrépus
11/1 Sourdeval-les-Bois
14/1 Montaigu-les-Bois
22/1 Sourdeval-les-Bois
17/2 Ellon
20/2 Rouffigny
25/2 Paris
8/3 Bayeux
10/3 Cerisy-la-Salle
11/3 Saint-Sever
14/3 Guéron
30/3 Montabot
9/4 Brécey
13/4 Caen (14)
15/4 Grand-Celland (Le)
18/4 Granville
25/4 Grand-Celland (Le)
28/4 Grand-Celland (Le)
29/4 Bayeux
6/5 Lyon
7/5 Coutances
9/5 Grand-Celland (Le), Coulouvray-Boisbenâtre
9/5 Granville
17/5 Reffuveille

disparition de l'if (iffe dans le texte) du cimetière qui avait été planté en 1756 par maître Jean Morel, de la Ricouvière, à la barrière du cimetière. Il n'était pas, précise-t-il « pas plus gros que le bras d'un homme quand il le planta ». Je ne sais pas comment ni quand il disparut.
La croix du cimetière et le pupitre utilisé pour l'évangile des Rameaux. La tempête du 2 septembre 1875 renverse la croix du cimetière et sa chute mutile quelques éléments d'ornementation. Une somme de 93 francs est dépensée pour la relever à quelques mètres au-dessus de son ancestrale place depuis plus de deux cent ans.
L'escalier du cimetière « qui n'était qu'une brèche dans un mur en ruines » fait l'objet de travaux en 1883. Le monument aux morts, fourni par René Rivière de Villedieu, est solennellement bénit le dimanche 24 avril 1921. Le mémorial paroissial dans l'église fut quant à lui béni le 9 novembre 1919. Le portail « Est » en très mauvais état est remplacé par un portail en PCV selon la délibération municipale du 11 décembre 2008. Le conseil municipal délibéra le 21 décembre 2011 en faveur d'un ossuaire et d'un caveau d'attente. Le marché fut conclu avec Letellier-Rioult de Coulouvray-Boisbenâtre pour un montant de 2726,88€ TTC. Les murs de ceinture du cimetière édifiés en plusieurs étapes dans le courant du 19e siècle (voir les plans, devis conservés aux archives municipales dans la boîte consacrée aux bâtiments communaux) font l'objet de travaux de restauration sur la décision municipale du 10 novembre 2003 moyennant 16383,41€.

Eglise, nécropole funéraire de l'Ancien régime :
L'église, à la puissante tour-clocher à bâtière, est un intéressant conservatoire du patrimoine funéraire avec les pierres tumulaires qu'elle contient. Elle se dresse au cœur du cimetière, clos de part en part d'un mur. Le pavé de l'église est presqu'entièrement composé de pierres tombales dont la plupart datent du 18e siècle.
Nef :
L'une d'elles est cependant plus ancienne, placée dans la nef, entre les autels latéraux, elle porte l'épitaphe suivante « ci gist François de Gouvets/1535 /ci gist Perrine Dorenge, sa fame (sic)/1498 ». D'autres dalles tombales portent les épitaphes qui suivent : Ci gist Pierre Nantier, 1606 / Ci gist Estienne Legrand, 1638 / Ci gist Michel Aumon/1603 / Ici repose M Gilles Lemélorel, premier vicaire de ce lieu/1591 y sont les corps de MM F Tostain, diacre, décédé en 1711 et de Gle Totain, Martinière en 1727 / Ici repose les corps de Jean Grochêne décédé le 8 Xbre 1757 âgé de 62 ans et sa femme décédée le 29 9bre 1756, âgée de 64 ans.

Transept :
Médaillon circulaire martelé. "A la gloire/de Dieu et/pour le repos/des Trépassés/M[essi]re Gilles Morel con [seill]er du Roy payeur des rentes de/ l'hostel de ville de Paris a par contrat passé deva(nt)/Guillaume Le Peltier n [otai]re au Pont Farcy le 20 de/mars 1695 fondé à perpétuité en l'église de St Vigor/une messe anotte du St Sacrement tous les premiers judy de/ chaque mois avec quatre services solennels par chaque ann(e)/aux quels lon chantera une messe le jour des trespassés l'autr(e)/le jour St Gilles l'une le jour Ste Anne et la 4(me) le lendemain de la Ste/Trinitté les deux autres messes de chachun des dits 4 services/doibvent estre le lendemain et jours ensuivant les dittes feste/ou doibvent assister tous les p[re]b[t]res et chapelins de laditte parois[s](e)/ toutes lesquelles messes doivent estre célébrées avec deux/chapiers plus 26 messes basses par chasque année qui seront dit/de chacque moys avec termement et recommanda[ti]on au prosne le/dimanche précédent des dittes messes et un libera à la fin de/ chacque messe et une prière et recommanda[ati]on avec un libera le / jour des trespassés et le tout comme il est plus amplement dit / par le dit contrat et par un autre du depuis passée entre le / dit sieur Morel à la stipula[ti]on de Jean Haupaye et le sieur curé / et p [re]b[t]res et tresoriers et général du lieu de Saint Vigor le / dimanche premier jour de juin 1710." (Source : conservation départementale des antiquités et objets d'art de la Manche).
(A la gloire de Dieu) (en italiques) et du St Sacremt/par contrat passé devant Jean/Lalesnel not[ai]re royal et la viconté/de Vire siège du Pont Farcy et ses/adjointes le 28 aoust 1688 (8 transformé en 9?)/Honor[a]ble homme Pierre Lucas Me/couvreur à Paris et Anne Françoise/Hébert son épouse bourg[eoi]se de Paris/ont donné à l'église de St Vigor des Mon(ts)/12 livres dix sols de rente pour faire/dire par chacun an à perpétuité cinq/ hautes messes solennelle au grand/ autel,scavoir de St Sacremt le 29 de/ juin jour de St Pierre à l'issüe de laq [uel]le.sera fait la proscession avec la croix/érigée par le S[ieu]r Lucas ou sera chanté/Salve Regina (de profundis) (italiques) et un salut/le soir, de la Vierg les jours de son/Assumption avec exposi[ti]on de St Sacremt/et un salut le soir de sa Nativité aussi/ procers(si]on autour de l'église toutte/ les deux, avant que de les commencer/ le lendemain des Trepassez et le/ dimanche de l'octave de St Sacremt à la/fin de chascun sera chanté le (Libera/de profundis) (italiques) et Salva Regina ausquelles/messes et saluts assisteront le Sieur / curé et tous les preshes chapelains / celebrans de la d[ite] paroisse./ Les tressoriers en charce son tenus / de les faire annoncer au prons le / dimanche precedant et le tout sonner / et carrillonner à la manière accoutumée / fo[u]rnis pain vin luminaire et ornemens / le tout ainsi qu'il est plus amplement / porté dans le susdit contrat de / fondation fait ce 23 may 1688 (8 corrigé en 9).// Larmes tout autour et liseré, les creux ayant été noircis.

Chœur :
Ici repose maître Gilles Sanson, prêtre (PBRE) curé du lieu, 1635. Il fut le donateur de la croix du cimetière « ces crox donnée par Me Gilles Sanson, PBR CD de Saint Vigor des Mon, 1622. » (Source : conservation départementale des antiquités et objets d'art de la Manche).
Deux autres dalles dont les épitaphes et les écus armoriés ont été bûchés.
Pierre de fondation due à Pierre Lucas, maître couvreur à Paris et à son épouse, Anne-Françoise Hébert, bourgeoise de Paris, passé chez maître Jean Lalesnel, notaire de Pont-Farcy, le 25 mai 1689.
Quelques sépultures intra-muros :
1770 (16/7) : Pierre Le Mélorel, de La Hudinière, inhumé dans la nef ;
1771 (20/1) : Françoise Aumont, femme de Michel Le Mélorel Les Montils, de la Hudinière, inhumé dans la nef ;
1772 (15/4) : messire Pierre Charles Nantier, écuyer, sieur de La Roquerie, 75 ans, inhumé dans l'église ;
1772 (24/8) : Jean Mauger, sieur de La Fosse, décédé au village de la Gauterie, inhumé dans la nef ;
1773 (21/1) : Françoise Pôtel, orignaire de Landelles, femme de Gilles le Mélorel, village de La Hudinière, inhumée dans la nef. A suivre...

habitants et c'est tout ça que le Conseil municipal fait disparaître. A t'il prit réellement conscience de la gravité de telles décisions ? Comment peut-on imaginer autant de dextérité ? C'est ainsi que disparaissent en quelques heures ces témoins de l'histoire locale, religieuse, municipale, enseignante. Et pour combien de temps resteront ceux qui ont été épargnés. J'ai rencontré monsieur Jarry, le 16 mars 2015 et le 17 mai 2016 pour effectuer ce bilan. Je croyais avoir réussi à sauver l'îlot historique du vieux cimetière en acceptant qu'une bande de terrain puisse être utilisée pour le stationnement des voitures. C'était, en tout cas ce dont j'étais convaincu. Aujourd'hui se sont sept trous béants qui s'offrent à nos yeux. Les monuments funéraires de pierre, comme le tombeau de l'abbé Dugué ainsi que la belle croix de fonte qui n'a pas résisté au soulèvement du socle de pierre sur laquelle est vissée une très belle plaque de fonte d'aluminium, épitaphe de la religieuse enseignante, Marie Poullain, sont partis, entassés sous la haie méridionale. Les quatre tombeaux des membres de la famille « Lanfranc-de-Panthou » sont quant à eux restés mais l'îlot qui avait été préservé autour de la croix perd de sa substance. Nous ne sommes plus en état de la restitution historique locale. On ne peut qu'être abasourdi devant tant d'arrogance et d'insulte à l'art et à l'histoire locale.

Et le coût des travaux dans tout ça ? Le Conseil municipal a acté une somme de 6159, 08€ HTVA comprenant l'ossuaire (achat des cases de béton, creusement de la fosse et pose ainsi que les travaux de fossoyage. Induit-elle également les sept exhumations, avec les démontages des monuments plus les exhumations du carré des enfants qui sont au nombre d'une dizaine ?

Ca me semble être bien en-dessous des estimations de marché. Et l'avenir promet car il ne faut pas oublier que de nombreux corps sont restés dans cette partie du cimetière. Le Conseil ayant pris la décision de faire des travaux ne respecte plus la décision de ses prédécesseurs. Il faudra systématiquement décapé tout le terrain portions par portions pour repérer et marquer chaque tombe qu'il faudra ensuite exhumer. Le repérage n'est possible que pendant les toutes premières minutes du décapage en surface car la couleur de la terre se modifie très rapidement sous l'effet de la lumière et on perd toute trace. Les choses auraient été différentes si le terrain avait été avec ses tombes et ses monuments conservés in-situ. D'abord plus agréables parce qu'on aurait conservé de l'art, de l'histoire avec un aménagement piétonnier et paysager comme savent le proposer les architectes du CAUE qui sont à la disposition des élus (je n'ai pas été écouté là dessus).

Le prochain budget municipal devra intégrer tous ces travaux et il faudra bien faire un véritable marché car les enjeux financiers ne sont plus les mêmes ! Il ne faut tout-de-même pas croire qu'on fera un parking sans aucun souci des morts ! Ce n'est pas parce que d'autres ont agi ainsi qu'il faut continuer. C'est un devoir moral fondamental que tout élu doit et tout particulièrement le maire avec son pouvoir de police. Quiconque ne le respecterait pas s'exposerait à la justice pénale.

Arts et mémoires des cimetières de la Manche

34 Rue du docteur Regnault, 50450 Hambye

Téléphone fixe : 02 33 61 45 49
Téléphone : 06 87 56 35 58
Courriel : cimetieres.de.normandie@gmail.com.

patrimoinevaldesienne.fr

19/5 Paris
20/5 Lande-Vaumont (La)
26/5 Grand-Celland (Le)
28/5 Urville-Nacqueville
5/6 Lande-Vaumont (La)
5/6 Maupertuis
10/6 Avranches
12/6 Beslon, La Colombe
13/6 Coutances
17/6 Saint-Lô
25/6 Repentigny
29/6 Mesnil-Ozenne (Le)
4/7 Périer-sur-le-Dan
8/7 Coutances
11/7 Roncey
13/7 Sainte-Colombe
27/7 Beslon
5/8 Coutances
13/8 Roncey
15/8 Roncey
21/8 Roncey
3/9 Landelles-et-Coupigny
11/9 Landelles-et-Coupigny
19/9 Hambye
23/9 Saint-Lô
28/9 Hommet-d'Arthenay (Le)
30/9 Cerisy-la-Salle
1/10 Hémévez
5/10 Sartilly
13/10 Périer-sur-le-Dan
17/10 Vire-Normandie
18/10 Saint-Lô
21/10 Cerisy-la-Salle
27/10 Coutances
1/11 Coutances
6/11 Saint-Vigor-des-Monts
7/11 Paris
18/11 Tourville-sur-Sienne

Questions diverses
Il n'y a pas eu de questions diverses.

Le prochain conseil d'administration aura lieu le vendredi 17 mars 2017 à Granville

Levée de séance : 17h40

Laurent Chabourel, vice-président ; Martine de Frémond, secrétaire ; Guy Lepeltier, trésorier.

Une prochaine réunion étudiera la possibilité de faire remonter les monuments funéraires dans un cadre historique. Ce seront des cénotaphes. La mémoire serait ainsi préservée.

Plusieurs personnes concernées par l'ancien cimetière ont eu le courage de se constituer en association pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine reffuveillais. Les objectifs de cette association vont dépasser ceux du cimetière. Ce sont des amoureux de leur commune. Ils sont et seront

attentifs à l'évolution de la commune.

C'est une excellente décision. Les membres du bureau sont : MM Jean-Yves Chabourel, président;